

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-GUE-015

Déposé le : 03.09.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Est-ce que le Conseil d'Etat attend la fin des moteurs thermiques ?

Texte déposé

Le 19 juin 2018, j'ai eu le plaisir de développer l'interpellation « Acquisition de véhicules respectueux de l'environnement, l'Etat traîne-t-il les pieds ? ». Visiblement il n'y a pas que dans l'acquisition que l'Etat traîne les pieds.

D'où ma question :

Est-ce que le Conseil d'Etat attend la fin des moteurs thermiques pour apporter une réponse à mes questions ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

POINTET François

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch